



152^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 3 novembre 2018 à Granges-près-Marnand
Organisation : La Broyarde de Granges-près-Marnand

Présidence : Monique PIDOUX COUPRY

Ordre du jour : adressé aux sections, il ne fait l'objet d'aucune remarque, il sera donc suivi.

1) SALUTATIONS

La 152^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV a lieu à la salle du Battoir à Granges-près-Marnand. Elle est organisée par La Broyarde de Granges-près-Marnand.

La Présidente du Comité cantonal, Monique PIDOUX COUPRY, salue les invités qui honorent de leur présence ladite assemblée. Il s'agit de :

JAQUIER Rémy	Président du Grand Conseil
DELPEDRO Guy	Syndic de Valbroye
DROZ Anne-Marie	Diacre de la Paroisse de Granges et environs
PERRETEN Alain	Parrain du drapeau de la Broyarde et Membre du Comité d'honneur SCMV
MÜLLER Jean	Membre honoraire passif de la Broyarde
ROSSAT Maurice	Membre honoraire passif de la Broyarde
ROSSAT Marcel	Membre honoraire passif de la Broyarde
FAVRE Elise	Secrétaire du comité du Giron des musiques broyardes
DELACRETAZ Jean	Correspondant pour le journal de la Broye
RODRIGUES Jorge	Caissier USL Valbroye
FROIDEVAUX Didier	Vice-président du Comité Association suisse des musiques
WAGNER Philipp	Colonel, Commandant du Centre de compétence de la musique militaire
BASSANG Alain	Président d'honneur SCMV
GRIN Gilbert	Président d'honneur SCMV
CHAPUIS Jacques	Membre du Comité d'honneur SCMV
CROSET Laurent	Membre du Comité d'honneur SCMV
HENCHOZ Jacques	Membre du Comité d'honneur SCMV
PICHON Michel	Membre du Comité d'honneur SCMV
ROUGE Claudia	Membre du Comité d'honneur SCMV
DESPRAZ Jean-Daniel	Membre d'honneur SCMV
SIFFERT Roger	Membre d'honneur SCMV
TERRIN Maurice	Membre d'honneur SCMV
WEHRLI Laurent	Membre d'honneur SCMV
PECORINI Stéphane	Président de la Commission de musique SCMV
FLOTRON Stéphane	Membre de la Commission de musique SCMV
MAURER Vincent	Membre de la Commission de musique SCMV

SPIRITO Florian	Président de la Commission technique des tambours SCMV
CURCHOD Bertrand	Président de l'Association des écoles de musique – SCMV
MEYLAN Michel	Banneret cantonal
BERNEY Laurent	Remplaçant banneret cantonal
GUIGNARD Daniel	Responsable du camp de musique SCMV
CANTONI Marco	Directeur Festi Musiques Moudon
CHETELAT Sébastien	Président de l'Association cantonale des musiques neuchâtelaises
ROTHEN Romana	Vice-présidente de l'Association cantonale bernoise de musique
VALLON Roger	Membre du Comité l'Association romande des directeurs de musique
CHERBUIN Claude	Président de l'Association vaudoise des musiciens vétérans fédéraux
JOSSEVEL Maurice	Membre du Comité de la Société cantonale des carabiniers
FELIX Manon	Membre du Comité de la Société cantonale vaudoise de gymnastique
NEY Yvan	Vice-président de la Société cantonale des chanteurs vaudois
SCHORDERET Steve	Caissier de la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes
THUILLARD Jérôme	Secrétaire de la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes
KLAUSEN Alain	Secrétaire général de l'Association cantonale vaudoise de football
OCCHIPINTI Lyliam	Présidente du Comité d'organisation de la Fête cantonale 2018 et son comité
VOLLET Jean-Daniel	Représentant SUISA
MUSTER Magali	Conseillère clientèle Banque Raiffeisen Yverdon

Monique PIDOUX COUPRY remercie les organisateurs de cette journée, en particulier le comité et les membres de la Broyarde de Granges-près-Marnand. Elle exprime également sa gratitude aux autorités communales.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole au Président de La Broyarde Monsieur Alexandre COUCET qui adresse quelques mots de bienvenue aux délégués.

Petit instant de silence en la mémoire de Monsieur Gilbert CHRISTINET, Président d'honneur de la SCMV qui nous a quittés cette année.

Monique PIDOUX COUPRY rappelle quelques dispositions de nos statuts.

Sur les 99 sections convoquées, le décompte est le suivant :

<i>Sections présentes</i>	96
<i>Sections excusées/absentes</i>	3
<i>Nombre de délégués présents</i>	173

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Trois sections officient en tant que scrutateurs. Le choix du comité, approuvé par les délégués, s'est porté sur les sociétés suivantes :

- Fanfare de Combremont-le-Grand (repr. Mme Marlyse MICHOD)
- Echo de la Molombe de Penthaz-Daillens (repr. Mme Amélie MARGOT)
- Fanfare de Gimel (repr. Mme Joëlle LEQUINT)

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à Monsieur Guy DELPREDO, Syndic de la Commune de Valbroye, qui salue l'assemblée et présente sa commune.

3) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 4 NOVEMBRE 2017 A PENTHALAZ

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque de la part de l'Assemblée des délégués, il est donc adopté et son auteur, la soussignée, remerciée.

4) ADMISSIONS ET DEMISSIONS

Une démission est à enregistrer : celle de l'Harmonie Ecole de musique de Lausanne.

Nous avons reçu un courrier de l'Association l'Espérance et la Lyre de Bavois-Chavornay nous informant de la fusion des 2 ensembles. Dorénavant, il ne forme qu'une seule société, sous la dénomination de la Société de musique de Bavois-Chavornay sous la présidence de Madame Magali MUSTER.

Nous avons reçu un courrier de l'Association Vaudoise des Musiciens Vétérans Fédéraux qui demande l'inscription de l'Ensemble musical AVMVF à la SCMV. Acceptation à l'unanimité et par applaudissements des délégués.

Monique PIDOUX COUPRY salue et remercie Monsieur Rémy JAQUIER, Président du Grand Conseil de sa présence et lui cède la parole.

5) RAPPORTS

a) de la Présidente du Comité central

Monique PIDOUX COUPRY tient à remercier ses collègues du comité pour tout leur travail : Françoise GOLLIEZ, secrétaire, Jean-Daniel RICHARDET, caissier et vice-président, Pierre-André MARTIN, responsable du service des membres, Didier BERARD, responsable de la SUISA,

de l'informatique et du SCMV Mag, Christian RUEGSEGGER, responsable de l'opération LoRo, ainsi que Christian INDERMUEHLE, responsable de la logistique et des archives.

Des remerciements sont également adressés à la Commission de musique (CM) pour leur travail, à savoir Stéphane PECORINI, président, Nathalie MESSERLI, Serge GROS, Nils PERROT Stéphane FLOTRON et Vincent MAURER.

Des remerciements aussi aux membres de la Commission technique des tambours (CTT) composée de Florian SPIRITO, président, Christophe LAURENT et Olivier MONGE, nouveau membre suite à la démission d'Ami ROSSIER.

Enfin, elle remercie les membres de l'Association des écoles de musique-SCMV (AEM-SCMV), à savoir Bertrand CURCHOD, président, Jean-Pierre BOURQUIN, François MARION, Claude PERRIN et Jean-Daniel RICHARDET.

b) du Président de la Commission de musique

Les sections ont reçu le rapport de la Commission de musique. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Stéphane PECORINI qui donne quelques informations.

Stéphane PECORINI fait remarquer que les informations arrivent chez les présidents mais ne passent pas toujours jusqu'aux membres. C'est important de rappeler souvent les mêmes choses à ses musiciens. Au vu des résultats de la journée du Forum sur l'intégration, on constate qu'on aurait aussi pu appeler cette journée : "communication".

Monique PIDOUX COUPRY remercie toute la Commission de musique. Elle rappelle l'admission de Vincent MAURER et la démission de Laurent ROSSIER.

c) du Responsable de la Commission technique des tambours

Les sections ont reçu le rapport de la Commission technique des tambours. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY annonce le départ de Ami ROSSIER de la Commission technique des tambours et a le plaisir de présenter Olivier MONGE comme nouveau membre.

d) des Responsables du Camp d'été de la SCMV

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Daniel GUIGNARD, responsable du camp qui fait son rapport concernant l'administration du camp 2018. Il fait part de l'équilibre des comptes malgré un nombre de jeunes en diminution par rapport aux années précédentes. Il n'y avait, en effet, que 94 jeunes musiciens. Mais l'effectif était malgré tout équilibré entre les voix et les instruments. Les comptes du camp sont équilibrés. Le soutien financier de « Jeunesse et Musique » est le bienvenu. Daniel GUIGNARD espère une meilleure participation l'année

prochaine ; si on peut augmenter le nombre à 100 voire 110 participants cela permettrait de diminuer le tarif demandé aux participants. Il demande à chacun d'encourager les jeunes musiciens de leur société à participer au camp 2019. Concert à Savigny le vendredi 19 juillet. Il y a beaucoup d'événements l'année prochaine : Fête cantonale des jeunesses, Fête des vigneron ... Le camp laissera la possibilité aux jeunes musiciens de participer au cortège d'ouverture de la Fête des vigneron le jeudi 18 juillet. Il est important de communiquer et encourager vos jeunes à participer au camp.

Samedi 20 juillet les jeunes participeront à un concert à Bex dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'Union Instrumentale de Bex.

Monique PIDOUX COUPRY remercie les responsables du camp, à savoir, Emmanuelle GROS et Daniel GUIGNARD, ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent avec eux et pour l'encadrement du camp.

Soumis au vote, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

e) du Caissier du Comité central

Les comptes étaient annexés au fascicule envoyé aux sections.

f) de la Commission de vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : Fanfare municipale de Mont-sur-Rolle, Fanfare de Perroy, Ecole de musique de Rolle et environs.

Madame Joëlle GAILLARD, Présidente de la Fanfare de Perroy, prend la parole pour lire le rapport.

6) APPROBATION DES COMPTES 2017 ET DE LA GESTION DU CC

Question de Monsieur Didier SIEGFRIED Président de la Fanfare l'Amitié des Mont-de-Corsier : quid des subventions ASM, est-ce qu'on ne touchait pas plus il y a quelques années ?

Réponse de Jean-Daniel RICHARDET : en effet, concernant les examens la SCMV touchait plus de la part de l'ASM. Il explique que pour pouvoir toucher dite subvention, il fallait jouer les pièces d'examens de l'ASM. Particularité vaudoise : nos écoles de musique étant maintenant sous le couvert d'une loi cantonale et rattachées à l'AEM-SCMV, elles ont une formation et des pièces d'examens propres et de fait ne peuvent plus prétendre à cette subvention, puisque ne répondant plus aux critères ASM. Cependant et comme il n'en est pas pour les tambours et batteries, la SCMV touche encore quelque chose de l'ASM.

Complément de réponse de Stéphane PECORINI : Vaud n'est pas le seul canton à ne pas toucher de subside. Pour des raisons diverses, d'autres cantons ne le touchent pas non plus. De fait, une discussion à ce sujet est en cours avec les présidents de commissions de musique au niveau suisse.

L'Assemblée, n'ayant pas d'autre remarque à formuler, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission de vérification, les accepte à l'unanimité. Monique PIDOUX COUPRY remercie les membres de la Commission de vérification des comptes pour leur travail ainsi que le caissier Jean-Daniel RICHARDET pour le travail accompli.

Monique PIDOUX COUPRY profite de remercier les sponsors et partenaires soit : la Loterie Romande, les Artisans Vignerons d'Yvorne, le Centre automobile romand Emil Frey à Crissier (Toyota), la Banque Raiffeisen, ainsi que l'Etat de Vaud pour leur précieux soutien.

7) BUDGET 2019

Annexé au fascicule avec la convocation, le budget 2019, qui présente un excédent de produits de Fr. 500.-, est accepté à l'unanimité.

8) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2018

Sont nommées pour le prochain exercice : L'Echo du Nozon de Juriens-Romainmôtier, L'Espérance de Vaulion et La Lyre de Vallorbe-Ballaigues.

9) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES (2018 ATTRIBUEE) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2019

2019 Ecole de musique de Nyon

2020 Ensemble musical Nordsband - Chamblon

10) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES (2019, 2021 et 2023 DÉJÀ ATTRIBUEES) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2020 VOIRE PLUS

Pour rappel, nous serons en 2019 à Préverenges, en 2021 à Chardonne et en 2023 à Aclens.

Nous avons reçu la candidature de la Fanfare municipale d'Yvonand pour l'organisation de la 24^{ème} Fête des jubilaires en 2022. Cette dernière est remerciée, leur candidature est acceptée par acclamation.

11) DESIGNATION FINALE DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES (2018 ATTRIBUEE) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2019

Pour rappel, nous serons le 10 novembre 2018 à Forel-Lavaux (Org. Union instrumentale de Forel-Lavaux).

Nous avons reçu une candidature de la Fanfare de Gimel pour l'organisation 2019. Cette dernière est remerciée et leur candidature est acceptée par acclamation.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Stéphane FLOTRON, responsable de la finale.

Stéphane FLOTRON présente la manifestation, 160 jeunes seront présents à Forel. Il demande aux sociétés, qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir s'acquitter de la finance d'inscription ; celle-ci devant être payée avant la manifestation. La SCMV est toujours à la recherche de futurs organisateurs.

Stéphane FLOTRON présente une nouveauté qui entre en vigueur dès cette finale : la séparation entre les bois et les cuivres au niveau cantonal. Il y aura un jury bois et un jury cuivres, ceci pour une meilleure critique. Et ce sera le même collège de jury pour les super finales.

Il précise qu'il n'y a pas de séparation bois, cuivres dans les giron mais explique qu'une réflexion a été menée au sujet de la finale et que des changements sont en préparation pour 2020. La Commission de musique a pris contact avec les parents et les élèves pour connaître leur avis afin d'améliorer au mieux l'organisation des concours.

Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à la Présidente de l'Union Instrumentale de Forel-Lavaux, Madame Christine HAUSWIRTH, qui annonce que tout est prêt et qu'ils se réjouissent d'accueillir tout le monde.

12) PRESENTATION AEM-SCMV

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Bertrand CURCHOD, Président de l'AEM-SCMV qui explique en quelques mots la journée du Forum sur l'intégration des jeunes qui a eu lieu le 29 septembre. Une cinquantaine de personnes ont participé à 4 ateliers. Merci aux organisateurs des ateliers et aux participants, tous satisfaits de cette journée.

13) FESTIVAL DE MUSIQUE LEGERE (candidature déposée pour 2020)

Un courrier de l'Echo du Chêne d'Aubonne nous est parvenu. La société se porte candidate pour organiser le prochain Festival de musique légère courant juin 2020.

Les dernières éditions du festival ont eu lieu en novembre, en regard d'un règlement qui privilégiait en principe cette période. Toutefois, au vu du calendrier SCMV (Assemblée, Finale des solistes en novembre) et de celui des organisateurs, le Comité central et les Commissions de musique et technique des tambours ont donné un préavis favorable pour le mois de juin, plus précisément les 27 et 28 juin 2020.

La candidature est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président de l'Echo du Chêne d'Aubonne, Monsieur Pascal JEKER remercie les délégués pour la confiance témoignée et précise qu'ils feront tout pour accueillir les participants dans les meilleures conditions.

Monique PIDOUX COUPRY les remercie au nom de la SCMV et se réjouit de vivre ce festival à Aubonne le 27 et 28 juin 2020. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Didier FROIDEVAUX, Vice-président du Comité de l'Association suisse des musiques (ASM).

14) FETE CANTONALE 2018

La Fête cantonale 2018 a eu lieu à la Vallée les 2 et 3 juin 2018. Monique PIDOUX COUPRY rappelle comme la fête fut belle.

Stéphane PECORINI revient sur certains points :

- 1) La journée de rencontre avec les directeurs avant le concours fut très utile et bien appréciée. Pour la première fois, une telle rencontre a été mise sur pied. Son but : distribution des pièces imposées, explications, échanges.
- 2) Les pièces commandées étaient de bonne qualité.

- 3) Un grand merci au Comité d'organisation et aux bénévoles pour leur efficacité, en particulier dans les salles de concours.
- 4) Les collègues de jurys étaient compétents, ce qui était appréciable.

Monique PIDOUX COUPRY donne ensuite la parole à la Présidente d'organisation de la FCMV2018, Lyliam OCCHIPINTI. Cette dernière fait un petit rapport sur la fête, son organisation ne manquant pas de relever tous les points positifs et nous fait part du plaisir qu'elle a eu, avec tout son comité, d'organiser cette fête à la Vallée

Monique PIDOUX COUPRY remercie encore une fois tout le Comité d'organisation et par eux, leurs bénévoles. En guise de reconnaissance, elle informe que la SCMV a souhaité nommer 2 membres d'honneur : Madame Lyliam OCCHIPINTI (Présidente) et Monsieur Yves CHENAUX (Responsable sponsoring et finances). Ils seront honorés lors de la prochaine Fête des jubilaires.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur Philipp WAGNER, Commandant du centre de compétence de la musique militaire.

15) COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL ET DES COMMISSIONS

Stéphane PECORINI rappelle que la Commission de musique est à l'écoute de toutes suggestions, idées et à disposition pour répondre à toutes questions. Il rappelle également le Master class pour les directeurs avec Christophe JEANBOURQUIN le 7 mars 2018

Pierre-André MARTIN rappelle que la liste des membres ainsi que la liste pour l'annonce des jubilaires seront envoyées par mail. Le délai pour le retour de ces listes est fixé au 31 décembre 2018.

Didier BERARD rappelle que les sociétés peuvent faire paraître des annonces (par ex. recherche de directeur, d'instrument, etc.) sur le site internet de la SCMV. Pour ce faire, le contacter. Un échéancier figure sur le site rappelant à tous les divers délais à respecter. Il précise à ce propos que l'annonce des œuvres à la SUISA doit être effectuée avant le 30 novembre 2018. Bien qu'un nouveau logiciel, au niveau ASM, soit en phase de mise en place, dite annonce se fait toujours sur le système actuel.

Pour l'adresse d'une société de musique, une alternative à la case postale qui devient payante est l'adresse d'association. L'adresse d'association se compose uniquement du nom de la société, du code postal et du nom de la localité. Les envois adressés à l'adresse d'association sont réexpédiés par la Poste à la personne désignées au sein de la société, par exemple à l'adresse du président. Il n'est plus nécessaire d'avertir les expéditeurs en cas de changement dans la société. Le coût annuel est de CH 20.-.

Jean-Daniel RICHARDET informe que toutes les sociétés ont payé leurs cotisations 2018 sauf Transport Lausanne Music. Il remercie toutes les sociétés qui respectent les délais.

Pour terminer, Jean-Daniel RICHARDET revient sur le sujet de l'imposition des sociétés.

Le caissier cantonal rappelle les obligations de chaque société, à savoir le dépôt d'une déclaration d'impôt et la production des comptes annuels.

Il invite les sociétés à lui transmettre une copie des décisions reçues, en vue d'une intervention auprès de l'administration cantonale ou des députés, après concertation avec les autres associations (7 Grands). A la suite d'un sondage dans l'assemblée, certaines sociétés ne sont pas encore imposées.

Jean-Daniel RICHARDET informe aussi que dès 2018, le seuil d'imposition du bénéficiaire a passé de CH 12'500.- à CH 20'000.- L'imposition du capital n'a pas bougé et reste toujours à CH 50'000.- Le caissier précise que les dons reçus sont déductibles et qu'il est possible de créer des provisions pour dépenses futures. Il est à disposition des sociétés qui auraient des questions.

Jean-Daniel RICHARDET annonce que nous sommes toujours à la recherche de membres pour le comité, mais aussi de sponsors.

Christian RUEGSEGGER informe que dans le cadre de l'opération de la LoRo (Loterie Romande), 66 instruments ont été distribués + du matériel divers ; cette opération sera reconduite en 2019. Encore un grand merci à la Loterie romande.

Christian RUEGSEGGER présente le nouveau logo de la SCMV à l'Assemblée.

16) PROPOSITIONS DES SECTIONS

Pas de propositions.

17) DIVERS

Monique PIDOUX COUPRY souhaite rappeler combien la visibilité et la collaboration est importante. Pour preuve, le film sur les 7 Grands projeté pendant l'Assemblée (www.7grands.ch).

Le Canton de Vaud était hôte d'honneur à Avenches Tattoo. Monique PIDOUX COUPRY relève que nombre de sociétés vaudoises y ont participé (défilé, animations) à savoir la Fanfare de la Police cantonale, la Fanfare municipale d'Aigle, la Musique militaire de Rougemont, l'Union instrumentale à Payerne, sans oublier la Lyre d'Avenches. Animation particulière pendant le spectacle par l'offre d'un magnifique moment partagé avec le Divert'in Brass, Melodia et les Jeunesses vaudoises.

Dans le cadre RTS, elle tient à remercier Daniel Guignard qui travaille activement pour Pop'Suisse (page facebook RTS) et rappelle le concours d'arrangements de mélodies de Noël organisé par la RTS ainsi que la mise sur pied d'une nouvelle édition de la Junior Académie à l'échelon national.

Au niveau de l'Association romande des musiques populaires, elle informe que la prochaine édition du Festi Musiques aura lieu les 8 et 9 juin 2019 à Moudon et remercie d'ores et déjà les sociétés et les bénévoles qui souhaitent s'inscrire.

Yves CHENAUX, qui a demandé la parole, tient à remercier la SCMV pour leur nomination de membres d'honneur.

Arrivant au terme de l'Assemblée, Monique PIDOUX COUPRY remercie l'Assemblée de leur attention et passe la parole au Président de l'organisation pour les informations d'usage sur la suite de la journée.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée des délégués 2018 est levée à 11h55.

La Présidente :

Monique PIDOUX COUPRY



La Secrétaire :

Françoise GOLLIEZ

